

PAR COURRIEL

Québec, le 20 octobre 2017

Madame France Boucher  
Présidente  
Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5

**Objet : Demande de participation et recommandations préliminaires en vue des audiences publiques sur l'opportunité de modifier les tarifs en matière de services de transport par taxi**

Madame la Présidente,

Comme vous le savez, le Regroupement des intermédiaires de taxi de Québec (RITQ) est composé de sept grandes entreprises de taxi de la région de Québec. Regroupant plus de 600 propriétaires et plus de 1 200 chauffeurs, nous représentons 95 % de l'industrie de la région. Nous nous démarquons également par notre volonté de travailler en collaboration avec toutes les parties prenantes de l'industrie, non seulement au niveau régional, mais également sur le plan provincial, pour s'assurer que l'industrie du taxi puisse évoluer dans un environnement économique lui offrant les meilleures conditions possibles.

Nous avons pris connaissance le 4 octobre dernier de l'intention de la Commission de mener des audiences publiques sur « l'opportunité de modifier les tarifs en matière de services de transport par taxi ». À cet effet, nous souhaitons vous présenter d'emblée notre demande de participation à ces audiences. Nous croyons effectivement que, considérant l'importance de notre rôle dans l'industrie du taxi, notre point de vue saura être éclairant sur l'enjeu en objet.

Dans un second temps, nous souhaitons vous faire part directement dans la présente de nos commentaires préliminaires sur la question à aborder qui est loin d'être banale dans le contexte récent de notre industrie, et qui fait d'autant plus intervenir certains enjeux majeurs en ce qui concerne les affaires dans la région de Québec notamment.

Ainsi, la problématique est triple de notre point de vue. Dans un premier temps, il nous importe de bien définir le contexte général dans lequel s'inscrirait « l'opportunité de modifier les tarifs en

...2

matière de services de transport par taxi ». Dans un second temps, nous souhaitons nous assurer que le cas de l'aéroport international Jean-Lesage de Québec sera étudié. Enfin, nous croyons que cette « opportunité » doit être confirmée au regard des déterminants économiques de notre marché, notamment en matière d'élasticité de la demande.

### **Tarifs généraux**

D'abord, « l'opportunité de modifier les tarifs en matière de services de transport par taxi » comme est intitulé le mandat des audiences appelées par la Commission, s'inscrit dans un contexte tendu et difficile pour l'industrie. En effet, la prolongation récente du projet pilote d'Uber avec des modalités édulcorées par le nouveau ministre des Transports, lui-même tout récemment nommé, ébranle une fois de plus notre industrie et cautionne encore la pénétration illégale du marché par une multinationale technologique. Devant la décision de l'entreprise Uber de poursuivre ses activités au Québec, après que le gouvernement ait plié devant les menaces, « l'opportunité de modifier les tarifs » ne peut être prise à la légère puisque l'environnement concurrentiel s'avère sensible en raison du maintien de ce compétiteur déloyal.

Ainsi, le RITQ recommande d'instaurer un moratoire sur la hausse de tarifs de taxis tant et aussi longtemps que tous les joueurs de l'industrie du transport rémunéré de personnes par automobile ne seront pas entièrement soumis aux mêmes règles, notamment aux mêmes tarifs.

Il serait potentiellement très dommageable pour la vitalité économique de l'industrie de se voir imposer encore des hausses de tarifs au moment où Uber offre le même service à une fraction du prix. La solution d'un moratoire aurait donc l'avantage de reconnaître d'une part la réalité de la hausse des coûts de taxis (comme indiqué par l'ICT de la Commission), mais d'être conséquents du contexte concurrentiel dans lequel évoluent les chauffeurs de taxi.

### **Aéroport international Jean-Lesage de Québec**

Ensuite, bien que les audiences prochaines n'aborderont pas directement la question des tarifs applicables à l'aéroport international Jean-Lesage de Québec, cet enjeu laisse peser certaines inquiétudes sur notre industrie. En effet, il demeure une certaine incompréhension de la part de la clientèle sur le fonctionnement des tarifs applicables à l'aéroport. De la même manière, l'omniprésence de la concurrence déloyale d'Uber est plus importante à l'aéroport que partout ailleurs.

À ce sujet, le RITQ croit que les principales solutions pourraient être apportées en cheminant vers les trois idées clés suivantes : réserver l'accès à l'aéroport aux taxis munis d'un permis dûment délivré et affilié à un intermédiaire de taxi, assurer l'application de la tarification fixe pour la zone près de l'aéroport dans les deux directions et, instaurer un affichage clair et distinct du montant supplémentaire imposé comme droit d'accès à l'aéroport.

La mise en place de ces solutions permettrait d'assurer la pérennité du service à l'aéroport, d'améliorer l'image de l'industrie auprès des clientèles de Québec et de bien clarifier la présence de l'autorité de la Commission dans le contrôle des services dispensés à l'aéroport de Québec.

...3

### **Procéder à une étude sur l'élasticité de la demande de transport par taxi**

Enfin, à l'approche de cette consultation, le dernier aspect que nous souhaitons aborder serait complémentaire à la première recommandation formulée dans la présente. Nous croyons que le contexte récent de l'industrie pourrait avoir fait ressortir une faille du fonctionnement de l'industrie du taxi lui limitant sa capacité à s'adapter aux nouvelles réalités de la mobilité. Il est effectivement possible de se poser la question à savoir si la fixation des tarifs par la Commission des transports du Québec (CTQ) permet à notre marché d'atteindre le prix optimal d'opération, considérant que les opérations de transporteurs comme Uber offertes à plus faibles prix ont suscité la demande de transport d'une nouvelle clientèle.

Ainsi, nous croyons que la CTQ devrait procéder à une évaluation rigoureuse de l'élasticité de la demande dans le marché de l'industrie du transport par taxi. Cette analyse devrait permettre de confronter la rentabilité commerciale des tarifs actuels à des tarifs potentiellement plus faibles qui pourraient générer de plus grands volumes de ventes.

Cette dernière proposition permettrait notamment d'accroître la connaissance de la Commission sur les tarifs qu'elle fixe, en plus de permettre l'avancement de la réflexion actuelle sur la modernisation de l'industrie des transports par taxi. Éventuellement, elle permettrait potentiellement d'assurer la mise en place de tarifs optimaux qui diminueraient le temps d'attente des véhicules, favoriserait le recours au transport par taxi et donc, concorderait avec les objectifs de mobilité durable du gouvernement.

Pour conclure cette demande de participation aux audiences de la Commission présentant conjointement les principaux commentaires du RITQ sur l'enjeu, nous souhaitons porter votre attention sur la liste synthétique des recommandations que nous envisageons fournir lors de ces audiences :

- Instaurer un moratoire sur la hausse de tarifs de taxi tant et aussi longtemps que tous les joueurs de l'industrie du transport rémunéré de personnes par automobile ne seront pas entièrement soumis aux mêmes règles;
- Réserver l'accès à l'aéroport aux taxis munis d'un permis dûment délivré et affilié à un intermédiaire de taxi;
- Assurer l'application de la tarification fixe pour la zone près de l'aéroport dans les deux directions;
- Instaurer un affichage clair et distinct du montant supplémentaire imposé comme droit d'accès à l'aéroport;
- Procéder à une évaluation rigoureuse de l'élasticité de la demande dans le marché de l'industrie du transport par taxi.

En somme, nous nous attendons à un retour de votre part sur la présente demande de participation aux audiences publiques. Nous sommes convaincus que nos propositions productives s'inscrivent

dans une vision globale de l'industrie pourront favoriser l'établissement d'une industrie plus efficace et nous serons comblés de pouvoir porter nos recommandations à votre attention lors des audiences.

Nous demeurons disponibles pour de plus amples informations.

Veillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le porte-parole,

ORIGINAL SIGNÉ

Abdallah Homsy

- c. c. M. André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- M. Gaétan Gagné, président et chef de la direction de l'aéroport international Jean-Lesage de Québec
- M. Régis Labeaume, maire de la ville de Québec
- M. John Myles, directeur général du Centre Vidéotron
- Mme Véronique Tremblay, ministre déléguée aux Transports